

## DOSSIER DE PRESSE



Site de ventes aux enchères du matériel réformé  
des Collectivités Locales et Territoriales

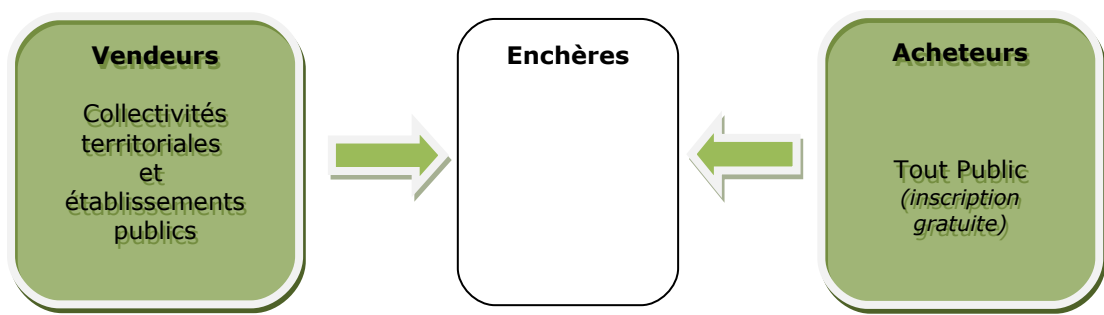




## LE CONCEPT

Rappel : la loi du 10 juillet 2000 a libéralisé le système des ventes aux enchères et a supprimé le monopole des commissaires priseurs. Il est donc parfaitement possible, juridiquement, pour une Collectivité, de procéder à la vente de ses biens par le biais d'un site Internet.

**Webenchères est un site internet réservé aux établissements publics et aux collectivités territoriales, leur permettant de mettre en vente leur matériel d'occasion aux enchères.**



Chaque collectivité possède sa propre « vitrine » accessible depuis le portail internet de la ville via un lien, 24h/24 et 7j/7.  
La collectivité est aussi visible sur le portail national Webenchères, centralisant l'ensemble des partenaires vendeurs.



## 6 BONNES RAISONS DE VENDRE LE MATERIEL AUX ENCHERES

- ⇒ Valorisation du matériel réformé
- ⇒ Enlèvement et recyclage des encombrants
- ⇒ Transparence dans la gestion des biens publics
- ⇒ Développement d'un réseau d'entraide inter-collectivités
- ⇒ Optimisation des surfaces et volumes de stockage
- ⇒ Nouvelle source de financement



### Webenchères, le réseau leader !

- + 550.000 pages vues par mois
- + de 200 collectivités partenaires



## QUELQUES REFERENCES

Liste disponible sur le site [www.webencheres.com/public](http://www.webencheres.com/public)

- SAINT QUENTIN (02)
- NARBONNES (11)
- MARSEILLE (13)
- CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE (14)
- BOURGES (18)
- NOGENT LE ROTROU (28)
- BREST (29)
- BALMA (31)
- GRADIGNAN (34)
- SDIS (35)
- CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE (44)
- LA FERTE SAINT AUBIN (45)
- LES PONTS DE CE (49)
- CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE (50)
- CONSEIL GENERAL ET VILLE MAYENNE (53)
- TOUL (54)
- ...
- QUIBERON (56)
- MARLY (57)
- LILLE VILLE&METROPOLE (59)
- COMPIEGNE (60)
- BOULOGNE SUR MER (62)
- BIDART (64)
- OBERNAI (67)
- CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES
- LE MANS VILLE&METROPOLE (72)
- CHAMBERY (73)
- ANNECY (74)
- LILLEBONNE (76)
- MARLY LE ROY (78)
- ABBEVILLE (80)
- CASTRES (81)
- ...



## EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE

Articles consultables sur le site <http://www.webencheres.com/presse.aspx>

- ⇒ « LA FOIRE AUX BONNES AFFAIRES DES MAIRIES »  
**Le Parisien**, le 11/11/2011
- ⇒ « NARBONNE, LA MAIRIE REVEND SES VIEUX OBJETS SUR INTERNET »  
**Le Midi Libre**, le 12/11/2011
- ⇒ « LES VEHICULES MUNICIPAUX MIS AUX ENCHERES »  
**L'Essor Savoyard**, le 6/10/2011
- ⇒ « A VENDRE, PAS CHERES : VIEILLES VOITURES DE LA VILLE »  
**Le Dauphiné**, le 4/06/2011
- ⇒ « GRACE AU WEB, LA VILLE BRADE PLUS QU'ELLE NE JETTE »  
**Ouest-France**, le 8/06/2011
- ⇒ « MARSEILLE : DES COSTUMES D'OPERA EN STARS DES ENCHERES »  
**La Provence**, le 5/05/2011
- ⇒ « VERRIERES-LE-BUISSON : LA VILLE VEND SES TRESORS »  
**Le Républicain**, le 20/01/2011
- ⇒ « ABBEVILLE : LA VILLE SE LANCE DANS LA VENTE AUX ENCHERES DE MATERIEL SUR INTERNET »  
**Le Courrier Picard**, le 17/01/2011

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**



Mardi 10 juillet 2012

**La Ville de Thouars vend son matériel réformé  
aux enchères sur internet**

Depuis lundi 9 juillet, la Ville de Thouars est présente sur le site [www.webenchères.com/thouars](http://www.webenchères.com/thouars).

Il s'agit d'y proposer à la vente des objets appartenant à la Ville, dont elle n'a plus l'utilité. Particuliers comme professionnels ou collectivités peuvent les acquérir aux enchères.

La Ville de Thouars s'inscrit ainsi dans une démarche éco-solaire, de valorisation des biens, en leur offrant une nouvelle vie, tout en lui permettant de se constituer un budget supplémentaire pour financer d'autres projets.

Le principe ? Simple comme un site d'enchères. Seules les collectivités peuvent vendre, et tout le monde peut acheter. Il suffit de se connecter au site de la ville qui possède un lien vers celui des enchères. Les produits s'affichent. Il n'y a plus qu'à s'inscrire gratuitement et enchérir.

La collectivité se débarrasse de son matériel qui ne sert plus, tout en diversifiant ses sources de revenus tandis que les acheteurs (allant du simple particulier aux collectivités en passant par des professionnels) profitent de matériels, certes usés, mais de bonne qualité et à moindre coût ! Les prix de départ des articles sont fixés par la collectivité et dépendent principalement du prix d'achat de l'époque, de la décote et surtout de l'état.

Consultez notre revue de presse à l'adresse suivante :  
<http://www.webencheres.com/presse.aspx>

